

15 sep 2006 -17:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 15 septembre 2006](#)

Prêts d'Etat

Quatrième partie du programme 2006 des prêts d'Etat

Quatrième partie du programme 2006 des prêts d'Etat

Sur proposition de MM. Didier Reynders, Ministre des Finances, Marc Verwilghen, Ministre du Commerce extérieur, et Armand De Decker, Ministre de la Coopération au Développement, le Conseil des Ministres a approuvé la quatrième partie du programme 2006 des prêts d'Etat. Le Conseil des Ministres a marqué son accord sur un nouveau prêt d'Etat en faveur du Soudan pour un montant de 632.000 euros, au titre de contribution au financement concessionnel d'une livraison de pompes en acier inoxydable, dans le cadre d'un projet de distribution d'eau dans la province de Gézira. Le système des prêts d'Etat a été institué en 1964 et autorise le Ministre des Finances et le Ministre du Commerce extérieur à octroyer conjointement une assistance financière à des pays en voie de développement afin de leur permettre d'acquérir, à des conditions très favorables, des biens et services belges qui sont indispensables pour leur développement économique et social. Dès lors, les prêts d'Etat représentent également un instrument de la coopération internationale belge. Les prêts sont octroyés à des conditions particulièrement favorables et sont remboursables en 20 annuités équivalentes après une période de grâce de 10 années. Le Soudan bénéficiera d'un prêt sans intérêt.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe